[N° HORS-SÉRIE - ÉTÉ 2020]

bulletin municipal

SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE

www.saint-genes-champanelle.fr • Retrouvez-nous sur

CHATRAT • BEAUNE-LE-CHAUD • BERZET • NADAILLAT • LASCHAMPS • THEIX • MANSON • FONTFREYDE • SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE • CHAMPEAUX • PARDON • THÈDES

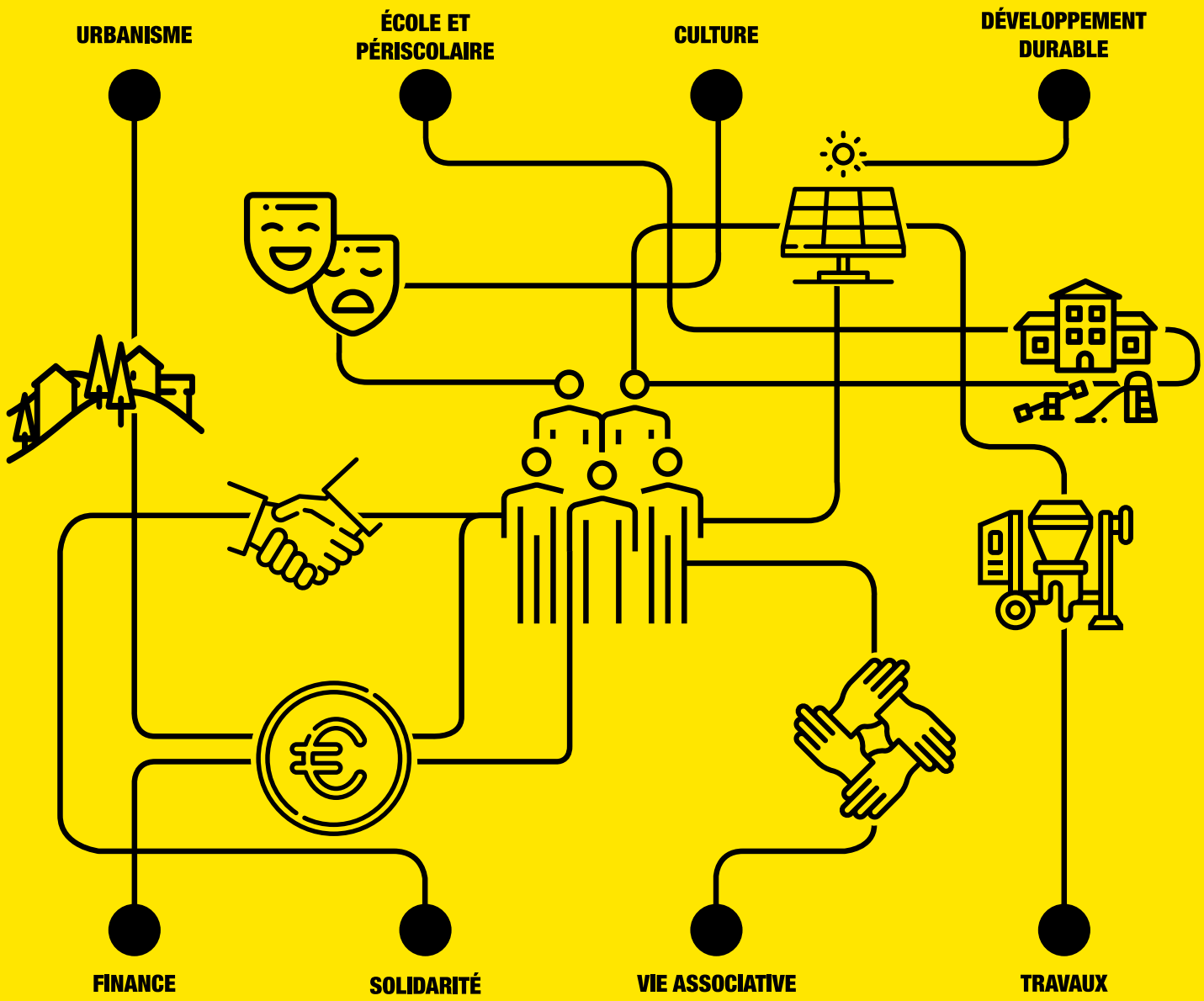

ÉLECTION MUNICIPALE
Après le confinement, en place !
P. 8

BUDGET
Impact de la crise et prudence P. 5

CRISE SANITAIRE
Réactivité et solidarité P. 12

NUISANCES SONORES

En application de l'arrêté préfectoral du 26 avril 1991 portant sur la réglementation des bruits de voisinage et afin de préserver la tranquillité des habitants, les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuse à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

- **les jours ouvrables de 8h à 20h,**
- **les samedis de 9h à 19h,**
- **tolérés les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.**

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particuliers de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

TAILLE DES HAIES

Votre haie ou vos arbres dépassent sur la rue, vous devez les élaguer de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, des camions de ramassage des déchets ménagers, la circulation routière et la visibilité des panneaux de signalisation. En outre les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens des réseaux électriques et téléphonique.

Règles de distance et de hauteur pour les plantations en limite de propriété

Si vous souhaitez planter un arbre dans votre propriété, vous devez respecter :

- une distance d'au moins 2 m de la limite des deux propriétés pour les arbres ayant une hauteur supérieure à 2 m,
- ou une distance d'au minimum 0,50 m de la limite des deux propriétés pour les arbres ayant une hauteur inférieure à 2 m,
- la distance est mesurée à partir du milieu du tronc et la hauteur depuis le sol jusqu'au point le plus élevé de l'arbre.

Obligations d'entretien : vous pouvez contraindre votre voisin à couper les branches de son arbre si elles avancent sur votre propriété mais vous n'avez pas le droit de les couper vous-même avant de saisir le tribunal d'instance.

À savoir : si ce sont des racines, des ronces ou des brindilles qui empiètent sur votre propriété, vous pouvez librement les couper. La taille doit se faire à la limite de votre propriété.

Récupération des fruits et fleurs.

Les fruits et fleurs d'un arbre qui débordent sur votre propriété ne peuvent être cueillis. En revanche, lorsqu'ils tombent naturellement de ses branches sur votre propriété vous pouvez les ramasser.

URBANISME

La construction d'abris (de jardin, pour animaux, pour les voitures), la réfection des toitures, l'installation d'abri de piscine de plus de 1,80 m de haut, la modification d'ouverture sont des travaux soumis à autorisation et doivent absolument être déclarés en mairie.

Rappel : toute occupation du domaine public ou privé de la commune doit faire l'objet d'une demande en mairie (échafaudage, chantier, dépôt, manifestation…).

LES POUBELLES

Il est demandé de sortir les containers (poubelles individuelles) les jours prévus pour la collecte et de les récupérer après le passage du camion benne. En aucun cas ils ne doivent rester en permanence sur le domaine publique.

Cela vous évitera des désagréments comme le vol ou les dépôts indélicats dans votre poubelle. Sachez que votre responsabilité sera engagée en cas d'accident. Respecter cette règle élémentaire, c'est contribuer à rendre la voie publique plus accessible et notre commune plus belle.

ÉCOBUAGE ET FEUX DE PLEIN AIR

Quelle que soit la saison, les feux de plein air peuvent être dangereux pendant les périodes de sécheresse (incendies) et de vent, ou provoquer des pollutions et des nuisances pour le voisinage.

L'écobuage et les feux de plein air sont réglementés par l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2012. Celui-ci précise :

Les interdictions permanentes :

- les lanternes célestes (lanternes chinoises ou thaïlandaises),
- les déchets végétaux ménagers ou assimilés : herbes, résidus de tonte, feuilles, aiguilles de résineux, résidus de taille ou élagage, etc. Ces déchets végétaux ménagers doivent être valorisés par compostage, broyage, déposés en déchetterie ou collectés dans le cadre de l'enlèvement des ordures ménagères,
- tout type de déchets autre que végétaux (plastique, caoutchouc…).

Les types de feux autorisés sous conditions et avec une période d'interdiction totale du 1er juillet au 30 septembre :

- déchets végétaux agricoles ou assimilés, difficilement biodégradables ou évacuables,
- l'écobuage soumis à déclaration préalable en mairie,
- l'incinération ou le brûlage dans la gestion forestière.

Ce type de feu doit être effectué à une distance de plus de :

- 200 m des bois, forêts, plantations, reboisements,
- 25 m des voies de circulation, des constructions, des conduites ou des stockages de produits ou de gaz inflammables,
- 10 m des lignes électriques ou téléphoniques aériennes.

Rappelons aussi que l'évacuation des déchets doit se faire prioritairement en déchetterie ou, pour les petites quantités, dans les containers à couvercle vert.

CHIENS ERRANTS

Quelques règles élémentaires et mesures de bon sens :

- ne pas laisser les chiens divaguer (poubelles vidées, déjections sur la voie publique et chez les voisins, accidents de la circulation, troubles du voisinage),
- évitez les aboiements intempestifs. De jour comme de nuit, le comportement de votre animal ne doit pas troubler la tranquillité de votre entourage (collier anti-aboiement, rentrer l'animal la nuit).

Rappel : si vous possédez un chien classé dans la catégorie des chiens dangereux (Pitbull, Boerbull, Rottweiler, Tosa inu …) vous avez l'obligation de le déclarer en mairie pour obtenir un permis de détention.

METTRE EN ŒUVRE UN AVENIR DURABLE ET SOLIDAIRE !

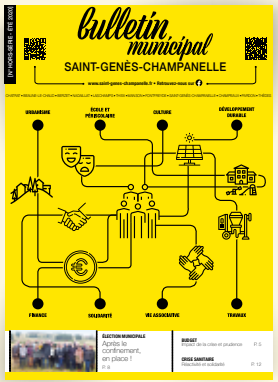

Champanelloises, Champanellois

Le 15 mars dernier se déroulait le premier tour des élections municipales dans un contexte très particulier juste avant la période de confinement liée à la pandémie de covid19. Au nom de l'ensemble des élus, je tiens à remercier chaleureusement les électrices et électeurs qui nous ont témoigné leur confiance, ainsi que les présidents de bureaux de vote et les assesseurs pour leur engagement civique.

Dès l'élection du maire et des adjoints le 24 mai, la nouvelle équipe s'est immédiatement mise aux services des habitants. Grâce au travail réalisé par l'équipe municipale sortante, les nouveaux élus ont pu s'engager rapidement dans la gestion de cette crise et préparer le budget communal. En parallèle les élus de la métropole se sont attachés à mettre œuvre des dispositifs de soutien à l'économie locale et assurer la continuité des services publics. L'installation des nouvelles instances métropolitaines, ainsi que celles de nos différents partenaires est en cours. Le président de la métropole Olivier Bianchi a été réélu dans ses fonctions et j'ai le plaisir d'avoir été élu pour conduire une politique métropolitaine du cycle de l'eau dans l'intérêt des habitants des communes de son territoire.

Je remercie les élus du conseil municipal sortant pour le travail accompli et Roger Gardes, maire de notre commune depuis 1989 pour son dévouement au service des habitants.

Nous affrontons une crise sans précédent et l'état d'urgence sanitaire vient juste d'être levé. Cette crise a d'ores et déjà montré l'importance de nos services publics, de l'hôpital, de nos soignants, de nos services de proximité pour subvenir à nos besoins essentiels, de nos services d'aide à domicile pour accompagner les habitants au quotidien, permettant d'assurer le fonctionnement de notre société.

Cette crise a rappelé notre grande vulnérabilité aux épidémies, elle n'est pas terminée et sera lourde de conséquences sanitaires, sociales et économiques.

Les agents municipaux dans leurs différentes missions ont participé à la continuité de ces services et trouvé les solutions pour permettre la sortie du confinement (notamment pour le groupe scolaire). Je les remercie pour cet engagement.

Je mesure, et avec moi tous les élus municipaux, le poids des responsabilités qui nous incombent pour trouver les réponses aux conséquences de cette crise. Les propositions de notre programme électoral solidaires tournées vers la transition écologique seront adaptées et certaines mises en œuvre rapidement. C'est notre travail des prochaines semaines, des prochains mois.

Encore plus qu'hier nous devons mettre en œuvre ensemble un avenir durable et solidaire !

Christophe VIAL

Maire de Saint-Genès-Champanelle
Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole

BULLETIN MUNICIPAL SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE : magazine édité par la mairie de Saint-Genès-Champanelle - Directeur de publication : Christophe Vial Responsable d'édition : Didier Vazeille - Service communication : communication@saint-genes-champanelle.fr - Conception et réalisation : Éric Le Hérissé : 06 70 58 10 03 - ericleherisse.fr - Impression : Decombat - Papier issu de forêts certifiées PEFC et gérées durablement.

Réhabilitation de la déchetterie

Créée et installée en 2000, la déchetterie de Theix doit faire l'objet d'une réhabilitation (comme 3 autres des 7 déchetteries métropolitaines) en vue d'être aux normes réglementaires de sécurité et du droit du travail, d'être plus opérationnelle et de s'adapter à de nouveaux types de déchets (plâtre, polystyrène, plastique dur, mobilier,…).

Un groupe de travail, animé par les services de Clermont Auvergne Métropole et constitué de divers habitants de la commune dont des habitants de Theix, membres de Saint Genès Environnement, de 2 représentantes de la municipalité s'est réuni à diverses reprises durant l'automne et l'hiver (2019-2020).

Le projet entre dans une nouvelle phase : le cahier des charges reprenant les conclusions issues du groupe de travail va servir au bureau d'études pour présenter un avant-projet à ces membres. Ce travail permettra ensuite aux élus de se déterminer sur le projet final de réhabilitation et définir le planning de travaux.

Un habitant de la métropole génère, en moyenne, 500 kg de déchets par an. Il nous faut intégrer les gestes qui préservent notre avenir : tri, recyclage, filières de revalorisation... Au quotidien pensons à produire le moins de déchets possibles, recyclons et trions au maximum !

Forum des associations

Office Champanellois
des Sports, des Loisirs et de la Culture

Le traditionnel forum de rentrée se déroulera le samedi après-midi 5 septembre de 14h à 18h à la Maison des Associations. Ce sera l'occasion de rencontrer les nombreuses associations de notre commune pour vous renseigner et vous inscrire aux activités destinées aux plus jeunes comme aux plus âgés.

Nous espérons tous que le Covid-19 ne reviendra pas perturber ce moment de rencontre. Les éventuels ajustements de dernière minute seront communiqués sur notre page Facebook.

Voyage annulé

Le Président de l'Amicale des Anciens Sapeurs Pompiers de Saint-Genès-Champanelle après consultation des membres du bureau, de l'agence de voyage et des hôteliers, a dû annuler le voyage annuel prévu en Espagne. Il sera reporté à une date ultérieure. L'association présente toutes ses excuses à ses fidèles amis qui chaque année participent à ce voyage. Dès qu'il sera possible de réorganiser une prochaine sortie, l'information sera transmise à tous.

Plan prévention canicule Saint-Genès-Champanelle

Le C.C.A.S. met en place un registre nominatif sur lequel peuvent s'inscrire :

- **les personnes de plus de 65 ans,**
- **les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail,**
- **les personnes en situation de handicap qui vivent seules à leur domicile.**

En cas d'alerte canicule déclenchée par la Préfecture, l'inscription sur ce registre permet de s'assurer de la sécurité des personnes inscrites et de leur venir en aide si besoin.

La demande d'inscription peut être faite par la personne concernée ou par un tiers à condition que la personne ne s'y oppose pas.

PLUS D'INFORMATION :
mairie : 04 73 87 35 10
mairie@saint-genes-champanelle.fr

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2019

Le **compte administratif** d'une commune correspond au relevé exhaustif des opérations de recettes et de dépenses qui ont été réalisées effectivement dans un exercice comptable donné. Il permet de constater comment et dans quelle mesure les prévisions du budget primitif ont été concrétisées. Il doit exactement concorder avec le **compte de gestion**, document de vérification établi par le Trésorier Public.

Pour l'année 2019, la partie **recettes de fonctionnement** (3 111 454 €) est désormais privée d'un montant de 60 264 € suite au réajustement de l'Attribution de Compensation communautaire de Fonctionnement (A.C.F.).

Au niveau des **dépenses de fonctionnement** (3 137 739 €), les frais de personnels sont en augmentation et supérieurs aux communes de même strate de population (60 % des dépenses contre 53 %). Ils correspondent à un service varié de qualité proposé aux usagers (garderie, crèche, restauration scolaire réalisée sur site, accueil de loisirs, prise en charge des Nouvelles Activités Pédagogiques en substitution des Activités Pédagogiques Complémentaires assurées auparavant par les enseignants). Une hausse importante des dépenses eau et électricité est due au report sur 2019 de consommations 2018. Par ailleurs, des travaux conséquents d'entretien ont été réalisés pour la salle du village de Laschamps ainsi qu'au groupe scolaire.

Enfin, le rattrapage du réajustement de l'A.C.F. des années 2017 et 2018 sur 2019 et 2020 entraîne une dépense supplémentaire de 62 726 € sur chacune de ces deux années. En conséquence, la **section de fonctionnement** accuse un solde négatif de 26 285 €.

La **section d'investissement** présente un excédent de 433 531 €. Le début des travaux de construction de la future Maison Associative de la Nature et de la Chasse, l'éclairage des courts de tennis ainsi que la fin de l'aménagement du groupe scolaire et de la place de la Mairie sont les principaux projets relevant de cette section. À noter qu'environ 80 000 € ont été investis pour les différentes églises de la commune.

En reportant les résultats de l'exercice 2018, et en tenant compte des « restes à réaliser » 2020, le résultat de clôture du compte administratif 2019 du budget général de la commune présente un excédent de 330 494 € en fonctionnement et de 280 419 € en investissement.

Il a été proposé au Conseil Municipal d'affecter ces sommes à leur section respective pour l'année 2020.

Lors de la séance du conseil du 30 juin, le Conseil Municipal a approuvé les comptes administratifs et de gestion de l'année 2019 ainsi que l'affectation des résultats.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
RÉALISATION DE L'EXERCICE 2019	3 137 739,30 €	3 111 454,13 €	1 370 093,20 €	1 803 624,47 €
REPORTS 2018		356 779,04 €		76 799,25 €
RESTES À RÉALISER 2020			296 957,00 €	67 046,00 €
RÉSULTAT CUMULÉ	3 137 739,30 €	3 468 233,17 €	1 667 050,20 €	1 947 469,72 €
Total	**330 493,87 €**		**280 419,52 €**	

BUDGET PRIMITIF 2020

Le budget primitif proposé exceptionnellement fin juin en raison de l'État d'Urgence Sanitaire est un budget de transition compte-tenu de la mise en place tardive du nouveau conseil municipal.

C'est un contexte budgétaire contraint qui guidera les choix budgétaires 2020. En effet, aux baisses successives des dotations de l'État (520 000 € en 2014 contre 338 000 € en 2020, soit une perte cumulée d'environ 500 000 € sur 6 ans) vient s'ajouter l'incertitude liée à la gestion de la crise sanitaire (confinement 15 mars-11 mai puis reprise très partielle d'activités jusqu'au 22 juin).

Cette situation génère immanquablement un déséquilibre en section de fonctionnement avec des charges de personnel quasi inchangées, des dépenses de fonctionnement accrues (masques, produits d'entretien, heures de nettoyage/ désinfection au groupe scolaire…) pour des recettes provenant des usagers (périscolaire, crèche, ALSH) en très forte baisse.Au regard du compte administratif 2019 et de la période d'État d'urgence sanitaire (3 mois), une analyse par chapitre a guidé les orientations proposées pour 2020 pour la section de fonctionnement.

Concernant la section d'investissement, il a été proposé de s'en tenir aux chantiers en cours : fin des travaux de la « Maison Associative de la Nature et de la Chasse », réfection de la toiture de l'église de Nadaillat endommagée suite à l'orage de grêle de juillet 2019. Les travaux concernant la réfection de la toiture de la Maison des Associations sont reportés à 2021, les appels d'offres n'ayant pu avoir lieu lors de la période de confinement.

Le budget primitif 2020 maintient la gratuité des Nouvelles Activités Périscolaires. À ce stade, nous n'avons aucune information de l'État sur la reconduite de sa participation

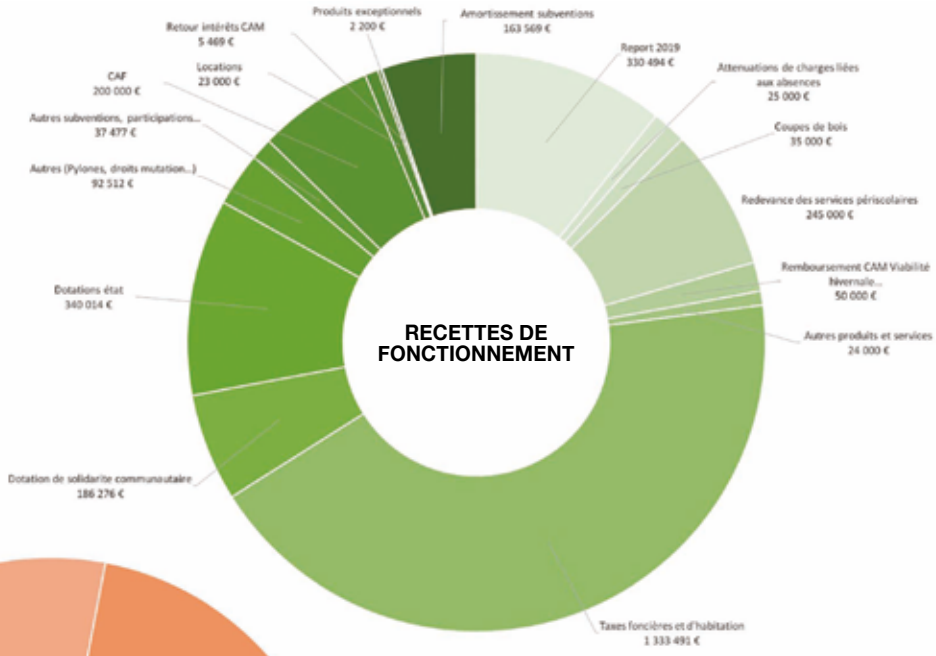

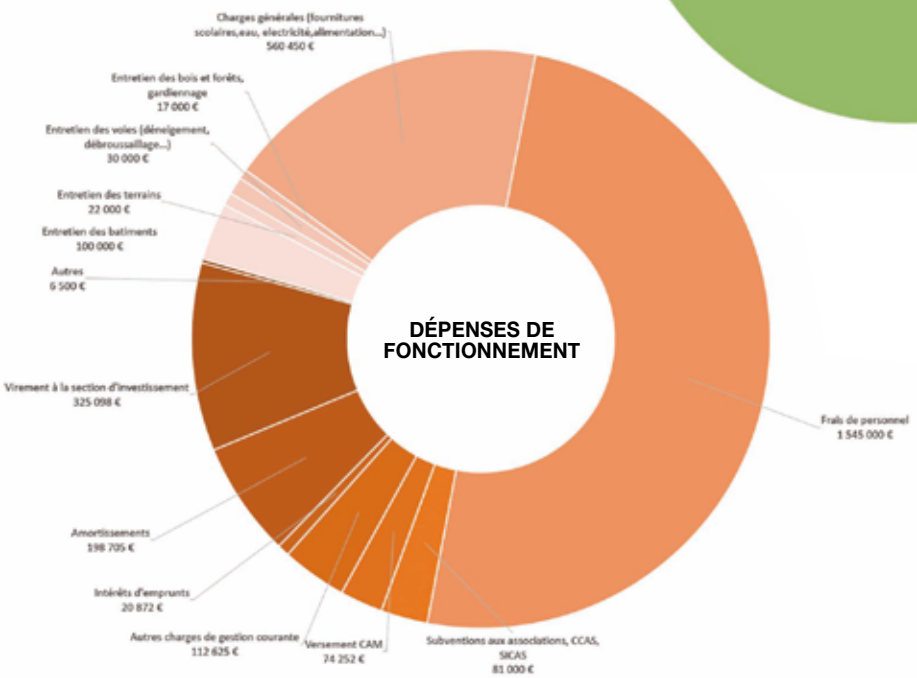

financière. Une réflexion globale et un bilan de ces activités seront réalisés à partir de la rentrée de septembre pour déterminer avec la communauté éducative les rythmes scolaires à partir de la rentrée 2021.

Concernant les frais de personnels, le contexte budgétaire contraint nécessite une maîtrise de cette dépense.

Les enveloppes globales des subventions aux associations ainsi qu'au Centre Communal d'Action Sociale sont maintenues.

Enfin, le rattrapage des ajustements de l'Attribution de Compensation Communautaire sur 2020 entraîne des dépenses supplémentaires de 67 650 € en fonctionnement et 16 695 € en investissement.

Le fond de concours métropolitain d'un montant de 90 000 € sera mobilisé à raison de 50 000 € sur le projet de Maison Associative de la Nature et de la Chasse pour 2020 et de 40 000 € sur les futurs travaux de rénovation de la toiture de la MDA en 2021.

Suite au **Rapport d'Orientation Budgétaire 2020** présentant le bilan financier de la commune, il a été proposé une hausse de 2 % des taux des taxes sur le foncier bâti et non bâti ainsi qu'une réévaluation des tarifs périscolaires de 2 % excepté pour la tranche de quotient familial le plus faible.

La taxe d'habitation (qui devrait être supprimée pour tous les foyers d'ici 2023) est désormais prélevée par l'État qui reverse ensuite le montant équivalent à la commune.

Le conseil municipal, lors de la séance du 30 juin a adopté les taux des taxes et tarifs périscolaires pour 2020 ainsi que le budget primitif.

	BUDGET PRIMITIF 2020	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	3 093 501,87 €	1 183 860,00 €
RECETTES	3 093 501,87 €	1 488 273,87 €

La section investissement est présentée avec un suréquilibre de 304 413,87 €.

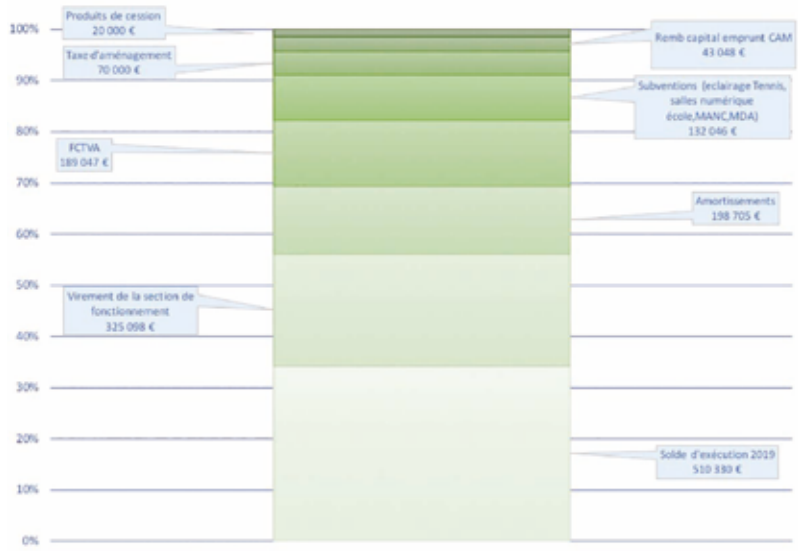

RECETTES D'INVESTISSEMENT

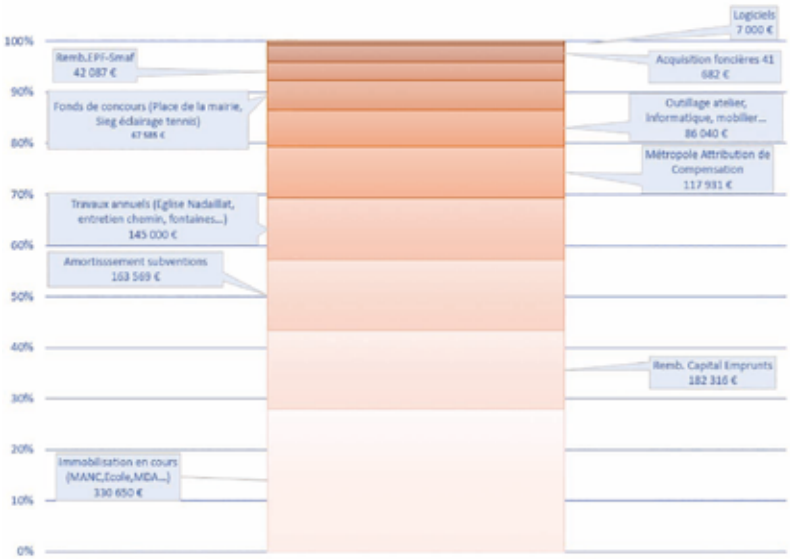

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL A ÉTÉ INSTALLÉ LE 24 MAI PAR LE MAIRE SORTANT, ROGER GARDES

Christophe VIAL
FONTFREYDE
MAIRE

Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole en charge du cycle de l'eau

Membre de toute les commissions municipales et extra-municipales

Éric HAYMA
CHATRAT
1ER ADJOINT

Représentant suppléant de la commune auprès de Clermont Auvergne Métropole

Président délégué de la commission **Finances, ressources humaines et vie économique**

Membre de la commission **Travaux**

François REPOLT
MANSON
5E ADJOINT

Président délégué de la commission **Urbanisme et aménagement du territoire**

Membre de la commission **Environnement et développement durable**

Nathalie BONNIN
THEIX
6E ADJOINTE

Présidente déléguée de la commission **Vie associative**

Membre des commissions **Travaux, Communication et jeunesse, Finances, ressources humaines et vie économique**

Jean-Pierre MALAYRAT
MANSON
7E ADJOINT

Président délégué de la commission **Travaux** et de la commission **Accessibilité**

Membre de la commission **Finances, ressources humaines et vie économique**

Stéphane MANEVAL
FONTFREYDE

Membre des commissions **Environnement et développement durable, Forêt, Travaux**

Louison LEVESQUE
MANSON

Membre des commissions **Enfance et affaires scolaires, Communication et jeunesse, Vie associative**

Jean-Claude DARRIGRAND
LASCHAMPS

Membre des commissions **Environnement et développement durable, Travaux, Vie associative, Urbanisme et aménagement du territoire**

Claire VERT
FONTFREYDE

Membre des commissions **Enfance et affaires scolaires, Solidarité, Travaux, Culture, Vie associative**

Alexis BEAUMONT
BERZET

Membre des commissions **Urbanisme et aménagement du territoire, Communication et jeunesse, Culture**

Virginie LYS
NADAILLAT

Membre des commissions **Environnement et développement durable, Accessibilité, Travaux, Urbanisme et aménagement du territoire**

Nadine MARTIN-CHOUCAT
BERZET

Membre des commissions **Enfance et affaires scolaires, Travaux, Accessibilité, Solidarités, Participation citoyenne, Urbanisme et aménagement du territoire**

Philippe KRAEMER
CHAMPEAUX

Membre des commissions **Finances, ressources humaines et vie économique, Travaux, Forêt, Urbanisme et aménagement du territoire**

Cécile DEBORD
FONTFREYDE

Membre des commissions **Solidarités, Culture**

Régine BRUGUIÈRE
ST-GENÈS-CHAMPANELLE
2E ADJOINTE

Présidente déléguée de la commission **Enfance et affaires scolaires**

Membre de la commission **Travaux**

Bruno PIERRAT
THEDES
3E ADJOINT

Président délégué de la commission **Solidarités**

Membre des commissions **Enfance et affaires scolaires**, **Participation citoyenne**, **Accessibilité**

Cécile BIRARD
CHATRAT
4E ADJOINTE

Représentante de la commune auprès de Clermont Auvergne Métropole

Présidente déléguée de la commission **Environnement et développement durable** et de la commission **Forêt**

Membre des commissions **Travaux**, **Participation citoyenne**

Annie THIBAULT
THEIX
CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE

Présidente déléguée de la commission **Culture**

Membre des commissions **Vie associative**, **Enfance et affaires scolaires**, **Solidarités**, **Participation citoyenne**

Marie ROSNET
PARDON
CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE

Présidente déléguée de la commission **Participation citoyenne**

Membre des commissions **Environnement et développement durable**, **Urbanisme, aménagement du territoire**

Didier VAZEILLE
THEIX
CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Président délégué de la commission **Communication et jeunesse**

Membre des commissions **Vie associative**, **Environnement et développement durable**

Pascale VIEIRA
BERZET

Membre des commissions **Solidarités**, **Culture**, **Communication et jeunesse**, **Travaux**

Jacques LASSALAS
BEAUNE-LE-CHAUD

Membre des commissions **Environnement et développement durable**, **Forêt**, **Travaux**, **Urbanisme et aménagement du territoire**

Emmanuel PELLISSIER
THEDES

Membre des commissions **Urbanisme et aménagement du territoire**, **Forêt**, **Communication et jeunesse**, **Vie associative**, **Travaux**

Stéphanie MOLINIER
LASCHAMPS

Membre des commissions **Finances, ressources humaines et vie économique**, **Culture**, **Solidarités**

Virginie HERNANDEZ
BEAUNE-LE-CHAUD

Membre des commissions **Enfance et affaires scolaires**, **Communication et jeunesse**, **Vie associative**

Damien JAMOT
PARDON

Membre des commissions **Urbanisme et aménagement du territoire**, **Forêt**, **Participation citoyenne**, **Travaux**

Régis ORBAN
MANSON

Membre des commissions **Finances, ressources humaines et vie économique**, **Urbanisme et aménagement du territoire**

Marion KELLIN
PARDON

Remplaçante

Benoît PIERRON
LASCHAMPS

Remplaçant

LES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le 9 juin, le conseil municipal a voté la création de commissions et défini leurs périmètres d'intervention. Le maire est président de toutes les commissions, un président délégué (adjoint ou conseiller délégué) a été désigné.

COMMISSION FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET VIE ÉCONOMIQUE

Président délégué : **Éric HAYMA**

La commission aura pour mission l'administration générale de la collectivité, l'évaluation de la qualité du service et des politiques publiques. Pour les finances, elle sera chargée de la préparation et l'exécution du budget, de la fiscalité, de la prospective financière, de la gestion des emprunts, du suivi de l'évaluation des transferts de charges, la gestion des marchés publics, ainsi que des assurances, locations, cessions/acquisitions. Concernant les ressources humaines, elle assurera la gestion des recrutements, carrières et paies, et le développement des compétences. La partie vie économique sera consacrée à l'artisanat, le commerce et le tourisme ainsi que le développement économique en lien avec la Métropole.

Membres : **Jean-Pierre MALAYRAT**, **Nathalie BONNIN**, **Philippe KRAEMER**, **Régis ORBAN**, **Stéphanie MOLINIER**. Les adjoints et conseillers délégués sont également membres.

COMMISSION ENFANCE ET AFFAIRES SCOLAIRES

Présidente déléguée : **Régine BRUGUIÈRE**

La commission sera chargée de la petite enfance et du multi-accueil «Graines de Genêts», du relais Petite Enfance, de la réussite éducative et Projet Educatif de Territoire, de la vie scolaire et du groupe scolaire Les Volcans, des relations avec les conseils d'écoles et les associations de parents d'élèves, de l'accueil périscolaire, du restaurant scolaire, de l'éveil à la citoyenneté, de la caisse des écoles, de l'accueil et séjour de loisirs.

Membres : **Annie THIBAULT**, **Bruno PIERRAT**, **Claire VERT**, **Louison LESVESQUE**, **Nadine MARTIN-CHOUCAT**, **Régine BRUGUIÈRE**, **Virginie HERNANDEZ**.

COMMISSION SOLIDARITÉS

Président délégué : **Bruno PIERRAT**

La commission travaillera sur une action sociale pour tous, les personnes âgées, les relations entre le CCAS, l'ADMR et le SSIAD, la politique en faveur des personnes en difficulté et les relations avec les assistantes sociales, les relations avec les bailleurs sociaux ainsi que la métropole pour la politique du logement, les personnes en situation de handicap, la tarification solidaire, et les relations avec les pompiers.

Membres : **Annie THIBAULT**, **Cécile DEBORD**, **Claire VERT**, **Nadine MARTIN-CHOUCAT**, **Pascale VIEIRA**, **Stéphanie MOLINIER**.

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Présidente déléguée : **Cécile BIRARD**

La commission sera chargée de l'intégration et mise en œuvre des objectifs de développement durable dans l'élaboration des politiques communales, de la politique de gestion des ressources et du développement des énergies renouvelables, des mobilités alternatives, de l'établissement de la charte de gestion et d'entretien des espaces communs, du suivi de la politique métropolitaine en matière de déchets et recyclage, de la sensibilisation, préservation et valorisation des espaces naturels et de la biodiversité, du développement de l'éducation, formation et information des citoyens en matière d'environnement, de l'agriculture et développement maraîcher, du développement des modes de consommation alternatifs et des systèmes d'entraide, de la valorisation / gestion de la forêt communale et des relations avec l'ONF.

Membres : **Jean-Claude DARRIGRAND**, **Didier VAZEILLE**, **François REPOLT**, **Jacques LASSALAS**, **Marie ROSNET**, **Stéphane MANEVAL**, **Virginie LYS**.

COMMISSION URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Président délégué : **François REPOLT**

La commission aura pour mission la planification urbaine et aménagement durable (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, opérations d'aménagement et de renouvellement urbain, l'aménagement de l'écobourg, le suivi du Plan Local d'Habitat avec la métropole, la délivrance et contrôle des autorisations d'occupation des sols (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, procès-verbaux d'infraction…), les acquisitions foncières, cessions, locations, expropriation, droit de préemption et le règlement Local de Publicité Intercommunal.

Membres : **Alexis BEAUMONT**, **Damien JAMOT**, **Emmanuel PELLISSIER**, **Jacques LASSALAS**, **Jean-Claude DARRIGRAND**, **Marie ROSNET**, **Nadine MARTIN-CHOUCAT**, **Philippe KRAEMER**, **Régis ORBAN**, **Virginie LYS**.

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE

Présidente déléguée : **Nathalie BONNIN**

La commission sera chargée du développement de la dynamique associative et des pratiques sportives, culturelles et humanitaires, de la restructuration du complexe sportif, du fonctionnement des équipements et matériels mis à disposition de la vie associative, de conforter et développer les partenariats (Office Champanellois, Métropole, Département, Oracle, etc...), des manifestations locales d'initiative communale ou en soutien des associations organisatrices, du développement de la gestion et la réservation des équipements en ligne, de la délivrance des autorisations de débit de boissons et des autorisations de passages

Membres : **Annie THIBAULT**, **Claire VERT**, **Didier VAZEILLE**, **Emmanuel PELLISSIER**, **Jean-Claude DARRIGRAND**, **Louison LEVESQUE**, **Virginie HERNANDEZ**.

COMMISSION TRAVAUX

Président délégué : **Jean-Pierre MALAYRAT**

La commission sera chargée de la gestion du patrimoine bâti (construction, entretien et maintenance), de l'accessibilité de la voie publique et des équipements aux personnes à mobilité réduite, des commissions de sécurité, des relations avec la Métropole pour la voirie et réseaux, de l'aménagement des entrées de villages, de la voirie sylvopastorale et liaisons intervillages, du petit patrimoine et du déploiement de la fibre.

Membres : **Cécile BIRARD**, **Claire VERT**, **Damien JAMOT**, **Emmanuel PELLISSIER**, **Eric HAYMA**, **Jacques LASSALAS**, **Jean-Claude DARRIGRAND**, **Nadine MARTIN-CHOUCAT**, **Nathalie BONNIN**, **Pascale VIEIRA**, **Philippe KRAEMER**, **Régine BRUGUIÈRE**, **Stéphane MANEVAL**, **Virginie LYS.**

COMMISSION CULTURE

Présidente déléguée : **Annie THIBAULT**

La commission aura pour mission la médiation culturelle, l'enseignement artistique musical, les relations avec la médiathèque métropolitaine, et les réceptions officielles.

Membres : **Alexis BEAUMONT**, **Cécile DEBORD**, **Claire VERT**, **Pascale VIEIRA**, **Stéphanie MOLINIER**.

COMMISSION PARTICIPATION CITOYENNE

Présidente déléguée : **Marie ROSNET**

La commission sera chargée de la démocratie de proximité, du budget participatif et de la co-construction des projets structurants.

Membres : **Annie THIBAULT**, **Bruno PIERRAT**, **Cécile BIRARD**, **Damien JAMOT**, **Nadine MARTIN-CHOUCAT**.

COMMISSION COMMUNICATION ET JEUNESSE

Président délégué : **Didier VAZEILLE**

La commission sera chargée de la politique digitale, du magazine d'information communal et du développement des activités pour les jeunes.

Membres : **Alexis BEAUMONT**, **Emmanuel PELLISSIER**, **Louison LEVESQUE**, **Nathalie BONNIN**, **Pascale VIEIRA**, **Virginie HERNANDEZ**.

Deux commissions extra-communales ont été créées lors la séance du conseil municipal du 30 juin.

COMMISSION ACCESSIBILITÉ

Président délégué : **Jean-Pierre MALAYRAT**

Membres : **Bruno PIERRAT**, **Virginie LYS**, **Nadine MARTIN-CHOUCAT**.

Représentants extérieurs : **Claudine DARRIGRAND** (APF), **Guy DELAVEDOVA.**

COMMISSION FORÊT

Présidente déléguée : **Cécile BIRARD**

Membres : **Jacques LASSALAS**, **Emmanuel PELLISSIER**, **Stéphane MANEVAL**, **Philippe KRAEMER**, **Damien JAMOT**.

Représentants extérieurs : **Pierre MERCIER**, **Guy BEYBOT**, **Hervé GOY**, **Yves CHAUVET**, **Maurice ONDET**, **Roland CHIRENT**, **Bernard FRAIX**, **Pierre PACCARD**, **Lucette ROUX**, **Daniel SIMONNEAU.**

DÉLÉGUÉS AUX ORGANISMES EXTÉRIEURS

CCAS, Centre Communale d'Action Sociale :
Christophe VIAL, Annie THIBAULT, Bruno PIERRAT, Cécile DEBORD, Claire VERT, Nadine MARTIN-CHOUCAT, Régis ORBAN.
Six délégués extérieurs : **Christiane BARBOIRON** (proposée par l'ADMR), **Guy DELLAVEDOVA** (proposé par le relais amical Malakoff Médérick du Puy-de-Dôme), **Francis DHUMES** (proposé par l'APF), **Andrée GRIFFET** (proposée par UDAF63), **Aurélie TRONCY et Sabine FROCHOT.**

Caisse des écoles : **Régine BRUGUIÈRE** et **Claire VERT.**

Parc des Volcans d'Auvergne :
titulaire : **Éric HAYMA** / suppléant : **Philippe KRAEMER.**

SIEG du Puy-de-Dôme, Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz, secteur Eclairage Urbain : titulaire : **Jean-Pierre MALAYRAT** / suppléant : **Emmanuel PELLISSIER.**

SICAS, Syndicat Intercommunal de Ceyrat avec Saint-Genès-Champanelle :
2 titulaires : **Annie THIBAULT** et **Alexis BEAUMONT** /
2 suppléants : **Pascale VIEIRA** et **Stéphanie MOLINIER.**

SSIAD Cantonal de l'Artière, Syndicat Intercommunal du Service de Soins Infirmiers à Domicile : 3 titulaires :
Bruno PIERRAT, Annie THIBAULT et **Régis ORBAN.**

ADMR, Aide à domicile en milieu rural :
titulaire : **Bruno PIERRAT.**

Aduhme, Agence locale des énergies et du climat :
titulaire : **Cécile BIRARD** / suppléant : **François REPOLT.**

CLIC, Centre Local d'Information et de Coordination de l'agglomération Clermontoise :
titulaire : **Bruno PIERRAT** / suppléant : **Annie THIBAULT.**

CNAS, Comité National d'Action Sociale : **Éric HAYMA**

Conseil municipal d'enfants : **Claire VERT, Régine BRUGUIÈRE, Annie THIBAULT, Emmanuel PELLISSIER.**

Correspondant Défense : **Emmanuel PELLISSIER.**

Circuit de Charade : **Philippe KRAEMER.**

CPIE Clermont-Dômes, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement : **Cécile BIRARD.**

Comité de jumelage : **Cécile DEBORD** et **Louison LEVESQUE.**

Chaîne des Puys - Faille de Limagne : titulaire : **Cécile BIRARD**, suppléant : **Jean-Pierre MALAYRAT.**

IME de Theix : **Bruno PIERRAT.**

Office Champanellois : **Nathalie BONNIN** et **Annie THIBAULT.**

ORACLE : **Annie THIBAULT** et **Nathalie BONNIN.**

Association syndicale libre des propriétaires des puys de la Vache et de la Mey : **Stéphane MANEVAL.**

POINT SUR LA CRISE SANITAIRE

La crise que nous vivons est sans précédent. La réactivité et l'engagement du personnel communal est un grand atout dans sa gestion. La municipalité les remercie chaleureusement pour leur investissement dans leur mission de service public.

GRANDES ÉTAPES DE LA CRISE SANITAIRE :

Le 16 mars, l'épidémie du Coronavirus progressant le Président de La République annonce une période de confinement et impose la fermeture des écoles, la fin des rassemblements, la fermeture des gymnases, etc.

Lors de la première étape de déconfinement du 11 mai 2020, il est décidé de rouvrir les écoles très progressivement, cela dans le strict respect des prescriptions des autorités sanitaires qui reposent sur cinq fondamentaux :

- **le maintien de la distanciation physique,**
- **l'application des gestes barrières,**
- **la limitation du brassage des élèves,**
- **le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels,**
- **la formation, l'information et la communication.**

Le groupe scolaire de Saint-Genès-Champanelle a été en capacité d'accueil dès la réouverture du 11 mai grâce au travail très important des services municipaux et de fréquentes réunions de concertation entre élus, directrices des écoles, responsable du périscolaire, représentants de parents d'élèves et DDEN.

Les horaires de l'école ont été modifiés : 8h30-11h30, 13h20-15h30 les lundis, mardis, jeudis, vendredis et 8h30-11h30 les mercredis. Plus de jeux dans la cour.

Le périscolaire (garderie et cantine avec plats chauds et cuisinés) a fonctionné tous les jours de 7h15 à 18h.

Le multi-accueil a attendu l'accord du médecin référent pour rouvrir le 18 juin.

Le RAM n'a pas réouvert.

Les transports scolaires ont été assurés.

LE DÉCONFINEMENT S'EST DÉROULÉ EN 3 PHASES :

• **Phase 1 du 11 mai au 5 juin 2020 :** respect du protocole du 29 avril « Protocole sanitaire – guide relatif à la réouverture et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires »

Reprise des enseignants le 11 mai. Enseignement en présentiel et distanciel.

- **École maternelle :** Accueil des enfants prioritaires dès le 12 mai, puis accueil des GS par petits groupes de 5 à 6 à partir du 25 mai.
- **École élémentaire :** Accueil des enfants prioritaires à partir du mercredi 13 mai par groupes restreints et par roulement de niveaux – environ 6 à 15 élèves par groupe. A partir du 2 juin accueil des CP au CM2 en plus des élèves prioritaires, 15 élèves maximum/groupe.
- **Périscolaire :** Environ 15 enfants en garderie, 80 à la cantine, un seul service. 12 enfants ALSH.
- **Multi-accueil :** ouverture de 7h30 à 18 heures.

Réouverture le 18 mai après validation par le médecin référent, le docteur Ceysson.

Respect d'un protocole particulier « guide ministériel COVID-19, modes d'accueil des jeunes enfants ».

Accueil de 8 enfants.

• **Phase 2 du 8 juin au 19 juin 2020** : mise en place du dispositif d'appui à la reprise scolaire « Sport, santé, culture, civisme » (2S2C)

Ce dispositif permet l'accueil d'enfants par le périscolaire pendant le temps scolaire.

Les activités proposées (motricité, musique, chant, arts plastiques, activités de pleine nature…) se déroulent dans le respect des règles sanitaires applicables. Une convention est signée avec l'inspection académique. La participation des enfants à cet accueil est laissée à l'appréciation des familles.

Il est constaté une évolution importante des demandes de scolarisation, la commune décide d'appliquer ce dispositif pour accueillir le plus d'enfants possible. Nouveaux plannings d'organisation…

- **École maternelle :** Groupes de 8 à 10 enfants par section.

Le périscolaire (2S2C) prend en charge un groupe de 10 enfants supplémentaires la première semaine puis 2 groupes de 10 enfants la deuxième semaine. ➔

Solidarités

Dès le début du confinement, les initiatives solidaires se sont multipliées pour faire face à cette situation sanitaire grave du Covid19.

L'**ADMR** (Aide à Domicile en Milieu Rural) a organisé tout de suite son service pour continuer à venir en aide aux personnes les plus dépendantes. Au fil des nouvelles mesures, d'autres usagers ont pu retrouver les aides à domicile. Le **SSIAD** (Service de Soins Infirmiers A Domicile) a poursuivi son service aux personnes. Le **CCAS** et ses bénévoles ont contacté régulièrement les personnes isolées.

Les commerçants de la commune, malgré des protocoles sanitaires drastiques, ont continué d'assurer l'approvisionnement de produits de première nécessité et de denrées alimentaires. Ils sont venus en aide aux personnes et surtout aux personnes les plus fragiles en mettant en place un système de livraison à domicile, tout cela en respectant rigoureusement le protocole sanitaire. Les habitants ont apprécié les services mis en place.

De même, **les Paniers Champanellois**, après une courte interruption pour mettre en place un protocole sanitaire, ont continué les distributions en extérieur, sur la place de Fontfreyde. Les adhérents ont pu se fournir auprès des producteurs de proximité. Ceux-ci ont apprécié la ferveur des habitués et de nouveaux habitants ont découvert cette façon de se procurer des produits locaux.

N'oublions pas de mettre en avant aussi toute **l'entre-aide entre voisins**.

La commune remercie toutes ces personnes qui, d'une façon ou d'une autre, ont contribué à cet élan de solidarité.

- **École élémentaire :** Tous les élèves bénéficient de 2 jours de classe par semaine avec sa maîtresse (organisation par groupe de 15 et par rotation). Le périscolaire (2S2C) assure l'accueil des 40 enfants prioritaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
- **Périscolaire :** Garderie environ 30 enfants matin et soir, 2 services à la cantine pour environ 142 enfants.
- **Multi-accueil :** Accueil de 10 enfants

• **Phase 3 du 22 juin au 3 juillet 2020** : retour de tous les enfants à l'école – Respect du « guide relatif au fonctionnement des écoles et établissements scolaires dans le contexte COVID-19 ». Point fort : plus de distanciation physique en maternelle et distanciation de 1 mètre en élémentaire lorsqu'elle est matériellement possible (port du masque obligatoire si moins de 1 mètre). La distanciation physique ne s'applique plus à l'extérieur y compris pour les activités sportives. Allègement du protocole lavage des mains, nettoyage mais limitation du brassage des élèves toujours conseillée.

Plus de 2S2C.

- **École maternelle et élémentaire :** Les élèves retrouvent leur classe (ou sont répartis si le professeur est absent).
- **Périscolaire :** Garderie et cantine assurées.
- **Multi-accueil :** Capacité totale d'accueil.

Parallèlement les activités sportives reprennent de manière individuelle et à l'extérieur dès le 11 mai. Ce n'est qu'à partir de la phase 2 du déconfinement qu'un sport comme le tennis (pas de contact et en mode duel) a pu reprendre, en suivant un protocole très strict.

La reprise des activités de sports collectifs a été autorisée à partir de lundi 22 juin, « avec des mesures de prévention adaptées » contre l'épidémie de coronavirus.

Ces dispositions, bien que très strictes, ont permis à l'activité rugby de reprendre pour quelques séances de moins de 45 minutes avec leurs jeunes de U8 à U14.

Jusqu'au 10 juillet, l'interdiction des rassemblements de plus de 10 personnes dans l'espace public est toujours en vigueur. Les réservations des salles sont accordées sous condition que la manifestation se déroule sur le mode « réunion », chaque personne ayant une place assise, une distanciation étant maintenue entre chaque participant. Pour exemples, les activités dansantes ou celles avec buvette sont exclues.

Nous espérons tous que cette période éprouvante prenne bientôt fin et que nous retrouvions rapidement des articles et photos concernant les manifestations festives et sportives de notre dynamique commune.

Marcel Cissoire, dit « Jeantou », est né le 5 décembre 1933 à Fontfreyde d'une famille d'agriculteurs. Fils de Joseph Cissoire, maire de la commune de 1947 à 1954, il est le cadet d'une famille de trois enfants.

Jeantou travaille toute sa vie à la ferme, en parallèle il produit pendant de nombreuses années des pierres de taille dans l'une des carrières du village.

Il quitte Fontfreyde trente mois lors de la guerre d'Algérie. Sa présence est régulière aux commémorations auprès des anciens combattants de la commune.

À son retour, il épouse Michelle le 23 février 1963, et élèvent ensemble leurs trois enfants.

Pompier volontaire de 1957 à 1993, il obtient le grade de lieutenant et devient chef de centre en 1971. Titulaire de la médaille d'argent en 1980, de la médaille de vermeil en 1987, il obtient la médaille d'or en 1991. La médaille communale lui sera remise deux fois.

Ses obsèques se sont déroulées à Fontfreyde le 06 juillet.

Les élus du Conseil Municipal présentent leurs sincères condoléances à sa famille.

Nouveautés en ligne

Vous êtes déjà plus d'un millier à avoir consulté au moins une fois notre page Facebook.

Elle est pourtant toute jeune puisqu'elle a vu le jour le 13 juin. Plus de 200 abonnés la suivent déjà régulièrement sans aucune annonce ni publicité, juste avec le "bouche à oreille" digital. Ce format d'information était attendu, il est là. Vous trouverez toutes les informations rapides issues de la mairie. Nous relaierons aussi certaines informations de nos partenaires et qui concernent notre territoire.

Retrouvez-nous sur Facebook, partagez, aimez !

Autre nouveauté : notre site Internet se refait une jeunesse avec un tout nouveau look, plus aéré, plus facile à utiliser et surtout lisible sur un mobile. Vous retrouverez néanmoins vos rubriques habituelles.

Sur Facebook :
Saint-Genès-Champanelle

Sur Internet :
www.saint-genes-champanelle.fr

Merci aux donneurs !

Durant cette période de confinement, l'Association pour le Don de Sang Bénévole de la commune a maintenu la collecte du 8 avril. Une organisation particulière a dû être mise en place par les membres de l'association afin d'accueillir les donneurs dans le respect des gestes barrière. Hervé Chandèze entouré de trois membres de l'association de moins de 60 ans ont ainsi mis en place un parcours fléché, disposé les tables et chaises à 1 mètre de distance et réorganisé l'espace collation.

Face à l'affluence, le médecin de l'EFS a choisi de clore la collecte à 18 h au lieu de 19 h. En effet, les habitants de la commune munis de leur attestation de sortie se sont mobilisés et ce n'est pas moins de 75 donneurs dont 7 nouveaux qui ont pu donner leur sang. Merci à vous !

À noter dans votre agenda : la prochaine collecte aura lieu le **mercredi 5 août** prochain à la maison des associations.

Retrouvez toutes les informations sur les prochaines collectes sur Facebook : ADSB Saint Genès Champanelle.

OUVERTURE DE LA MAIRIE
Secrétariat
Tél. 04 73 87 35 10 - Fax : 04 73 87 38 60
Site Internet : www.saint-genes-champanelle.fr
Courriel : mairie@saint-genes-champanelle.fr
Lundi : 14h-18h
Mardi : 9h-12h et 14h-18h
Jeudi : 9h-12h et 14h-18h
Vendredi : 9h-12h et 14h-18h
Samedi : 9h-12h

EN AOÛT, OUVERTURE LES APRÈS-MIDI UNIQUEMENT.

En dehors des heures d'ouverture et UNIQUEMENT en cas d'URGENCE : 06 75 47 23 02

AGENCE POSTALE COMMUNALE
Tél. 04 73 87 35 10
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 14h-17h
Samedi : de 9h à 11h30, sauf au mois d'août
Dernière levée : Lundi au vendredi : 16h
Samedi : 12h

LE MAIRE REÇOIT
Le mardi de 14h à 17h30 et le samedi matin de 10h à 11h30. Les rendez-vous pour le maire et les élus sont pris auprès du secrétariat de la mairie par mail, mairie@saint-genes-champanelle.fr
ou au 04 73 87 35 10

PERMANENCE DES ÉLUS
Adjoints
Reçoivent sur rendez-vous sauf indication contraire.
- **Éric HAYMA**, 1er adjoint, Finances, Ressources Humaines et Vie Économique ; mardi après-midi (14h-17h) et samedi matin (9h-12h), finances@saint-genes-champanelle.fr
- **Régine BRUGUIERE**, 2e adjoint, Enfance et Affaires Scolaires ; mardi après-midi (14h-17h30) et vendredi après-midi (14h-17h30), scolaire.sgc@orange.fr
- **Bruno PIERRAT**, 3e adjoint, Aux Solidarités ; mardi après-midi (14h30-17h30) et samedi matin (9h-12h), social.sgc@orange.fr
- **Cécile BIRARD**, 4e adjoint ; Environnement et Développement Durable ; sur rendez-vous, environnement@saint-genes-champanelle.fr
- **François REPOLT**, 5e adjoint, Urbanisme et Aménagement du territoire ; lundi après-midi (14h-17h30), vendredi matin (9h-12h) et samedi matin (9h-12h) sur rendez-vous, urbanisme@saint-genes-champanelle.fr
- **Nathalie BONNIN**, 6e adjoint, Vie Associative ; sur rendez-vous, associations@saint-genes-champanelle.fr
- **Jean-Pierre MALAYRAT**, 7e adjoint, Travaux ; mardi après-midi (14h-18h), Jeudi après-midi (14h-17h) et samedi matin (9h-12h) sur rendez-vous, travaux@saint-genes-champanelle.fr

Conseillers délégués
Reçoivent sur rendez-vous
- **Marie ROSNET**, déléguée à la Participation citoyenne, sur rendez-vous, construirensemble@saint-genes-champanelle.fr
- **Annie THIBAULT**, déléguée à la Culture et renseignements SICAS, samedi matin (9h-12h) sur rendez-vous, culture.sgc@orange.fr
- **Didier VAZEILLE,** délégué à la Communication et la Jeunesse, sur rendez-vous, communication@saint-genes-champanelle.fr

SERVICES SOCIAUX
CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) :
- **Florence ROUSSEL** : 04 73 87 40 53

Assistantes sociales
Permanences des assistantes sociales :
- En mairie les 1er et 3e lundis de 14h à 16h.
- À la circonscription de l'agglomération clermontoise (antenne de Beaumont) :
  30, chemin du Mas - 63110 Beaumont
  Tél. 04 73 15 06 72

Dans les 2 cas, prendre rendez-vous auprès de la secrétaire médico-sociale :
- **Céline TRINTIGNAC**, tél. 04 73 15 06 72

Mission locale Clermont Métropole et Volcans :
64, Bd Léon Jouhaux - 63028 Clermont-Ferrand Cedex 2. Tél. 04 73 42 17 57
www.missionlocale-clermont.com

ADMR : Aide à domicile en milieu rural
Tél. 04 73 87 30 72
admrstgenes@wanadoo.fr

EHPAD (Ceyrat), tél. 04 73 61 54 54

SSIAD de l'Artière, tél. 04 73 61 46 47

Point Info Seniors, tél. 04 73 87 40 53

SERVICES DIVERS
Gendarmerie
- Major **Philippe ROUX**, tél. 04 73 62 60 64
  Courriel : bta.romagnat@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Écoles
- **Maternelle**, tél. 04 73 87 36 96
- **Élémentaire**, tél. 04 73 87 31 57
- **IME**, tél. 04 73 87 35 17

Accueil de loisirs périscolaires
(Garderie, pause méridienne, NAP)
- Directeur coordinateur : **Yann GOUADJÉLIA**
  Tél. 06 33 33 80 45
  Courriel : periscolaire@saint-genes-champanelle.fr

Multi-accueil Tél. 04 73 87 00 95

Restaurant d'enfants Tél. 04 73 87 37 70
Courriel: cantinescolaire.sgc@orange.fr

Office champanellois
www.officechampanellois.fr
Courriel : contact@officechampanellois.fr

Clermont Auvergne Tourisme
Tél. 04 73 98 65 00
www.clermontauvergnetourisme.com

SICAS (Ecole intercommunale de musique)
Tél. 04 73 61 33 39
Courriel : edm.sicas@orange.fr

La Montagne et Semeur Hebdo
Correspondante locale : **Béatrice BOUDET**
Tél. 04 73 87 30 89 et 06 75 19 53 61
Courriel : beatrice.boudet@orange.fr

SERVICES COMMUNAUTAIRES
Médiathèque communautaire
Tél. 04 63 66 95 38
Courriel : bibliotheque.saintgeneschampanelle@agglo-clermont.fr
Horaires d'ouverture :
Mardi : 14h-19h
Mercredi : 10h-12h et 14h-19h
Vendredi : 14h-19h
Samedi : 10h-12h et 14h-19h

Déchetterie (Theix) Tél. 04 63 66 95 19
Lundi au vendredi : 9h-12h30 et 13h30-19h
Samedi et dimanche : 9h-19h
Sur rendez-vous les matins. Fermée les jours fériés

Collecte des déchets ménagers
Tél. 04 63 66 96 69. Formulaires sur www.clermont-metropole.eu / rubrique collecte des déchets

Moovicité Tél. 04 73 87 40 83
Le Transport à la demande est un dispositif souple et pratique qui s'adapte à votre demande, vous transporte dans des véhicules adaptés, est accessible avec un titre de transport T2C, et nécessite au préalable de s'inscrire et d'établir auprès de Moovicité une carte d'adhérent au service.
Vous pouvez rejoindre les arrêts CHU G. Montpied, place Henri Dunant ou Royat, place Allard.
Le service fonctionne d'arrêt à arrêt toute l'année, sur réservation téléphonique :
- du lundi au samedi (sauf jours fériés) : de 7h (1re prise en charge) à 9h30 (dernière dépose) et de 16h30 (1re prise en charge) à 19h30 (dernière dépose).
- le mercredi et le samedi : un aller-retour possible, prise en charge au plus tôt à 12h30, dépose au plus tard à 14h30.

Pour réserver : 04 73 87 40 83.
- Au plus tard la veille pour le lendemain ou le matin avant 12h pour un trajet entre 16h30 et 19h30 (sauf mercredi et samedi, réservation la veille).
- De 7h à 18h30 sans interruption du lundi au samedi (sauf jours fériés).

Le Syndicat Mixte de Transports en Commun de l'agglomération clermontoise met en place un dispositif au service des habitants de la commune, venant en complément des services existants de transport à la demande. Cela entre 7h et 22h15, avec un titre T2C (abonnement, carte modePass à retirer à l'espace T2C à Clermont-Ferrand), à acquérir aux points de vente du réseau (boulangerie Furodet à Theix). Aucun titre n'est délivré dans les bus.
Sur la commune, quatre points de ramassage ou de dépôt de voyageurs, pour aller ou pour revenir de Clermont-Ferrand, sont en place vers les abribus existants : Nadaillat, Fontfreyde Sous le Bois (sur la RD 2089), Theix centre et Theix Grand Champ. Les lignes sont assurées par Transdôme - car du Chavanon, TER Auvergne, Transdôme – Faure Auvergne.

Métropole astreinte service eau
Tél. 04 73 42 62 40

EN CAS D'URGENCE
Centre antipoison : 04 72 11 69 11

Sapeurs-pompiers : 18
Chef de Centre : **Hervé GOY**

SAMU : 15

Police - Gendarmerie : 17

Maison médicale Impasse du Rejalet - Theix

En cas d'urgence la nuit entre 0h et 8h, le week-end et les jours fériés, il faut joindre la régulation en appelant le 15.

Cabinet médical
Dr **Calixte CEYSSON** - Médecine générale
Tél. 04 73 87 39 63
Dr **Anton SAUREL** - Médecine générale
Tél. 04 73 87 39 63

Cabinet dentaire
Dr **Pascale BORDERON**, tél. 04 73 87 37 60

Cabinet infirmier
Grégory PASSET, tél. 04 73 87 01 37
Isabelle REBELO, tél. 04 73 87 01 37

Cabinet de kinésithérapie
Pierre PALHEIRE – Kiné ostéopathe
Tél. 04 73 88 51 87
Sébastien ROY - Micro-Kinésithérapeute
Tél. 04 73 88 51 87
Grégoire MARTIN - Masseur-Kinésithérapeute
Tél. 04 73 88 51 87
Corentin GERY - Masseur-Kinésithérapeute
Tél. 04 73 88 51 87
Sarah MAGER-MAURY - Masseur-Kinésithérapeute
Tél. 04 73 88 51 87

Cabinet de pédicurie podologie
Karine CAUVIN, tél. 04 73 88 53 12

Diététicien et nutritionniste
Thibaut LAYAT, tél. 06 60 95 62 70

Orthoptiste
Marjorine PIC, tél. 06 41 28 41 44

Ostéopathe DO
Margaux MAGNAVAL, tél. 06 32 40 81 91
Valentin SERRE – Consultations à domicile
Tél. 06 67 10 24 84

Pharmacie
Séverine DOUCHAIN (Theix), tél. 04 73 87 36 68